



ZOOM

N°15 décembre 2024

**Faites un geste pour l'environnement :
donnez une deuxième vie à votre sapin de Noël**



Afin de faciliter la démarche des habitants et qu'aucun sapin ne soit déposé dans la rue et ne constitue un dépôt sauvage, la commune de Anse organise la collecte des sapins de Noël du 29 décembre 2024 au 15 janvier 2025 dans 4 points de collecte.



Sont acceptés

✓ Les sapins naturels

Ne sont pas acceptés :

- ✗ Tous les sacs tissus et plastiques
- ✗ Les sapins naturels floqués colorés.
- ✗ Les guirlandes et autres décorations.
- ✗ Les pots en plastique ou en terre.



Les **sapins collectés** sont broyés par les services techniques de la ville avec les végétaux élagués.

La commune propose de mettre à disposition des habitants ces copeaux **samedi 15 février 2025 de 9h à 12h** au local des Services Techniques (chemin de la Bordière)

- En dehors de cette opération, les sapins de Noël doivent être déposés en déchetterie.
- Le brûlage est interdit.